



## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

Présents : Mme CHERREY Corinne, MAHAMDI Marilynne MM. BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

Absents excusés : M. DEPRAZ Paul.

Secrétaire de séance : Mme CHERREY Corinne.

Le compte rendu du 24/06/2022 est approuvé à l'unanimité

### Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations Règlements effectués depuis le 24/06/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Travaux en forêt	ONF	4 980.67 €
Stores mairie et salle du conseil	Maison BONIN	1 836.00 €
Signalisation routière	SIGNAUX GIROD	7 765.92 €
Achat bâtiment	Syndicat des Eaux	107 500.00 €
Fuel chauffage Mairie	CHARVET LA MURE	5 930.10 €
Curage du bassin de rétention	THIOU SERVICES	2 574.00 €
Nettoyage intérieur clocher	MONT JEANNEAUX	1 648.35 €
Couverture ancienne bascule	ROGER Pascal	1 192.76 €
Feux d'artifice	France Feux	1 500.00 €

### Devis signés depuis le 24/06/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

<i>TRAVAUX OU FOURNITURES</i>	<i>ENTREPRISES</i>	<i>MONTANT TTC</i>
Panneaux affichage Elections	SEDI	2 128.96 €
Prestation Adressage	LA POSTE	673.20 €

### Encassements de recettes non inscrites au budget primitif 2022

Vente de bois (HT)	49 861.25 €
Taxe sur les droits de mutation	16 663.26 €
Dotations de solidarité rurale	9 974.00 €
Dotations de péréquation	7 492.00 €
FCTVA (sur invest. Et fonctionn. 2021)	11 525.27 €
Subvention CD 39 sur salle des fêtes (solde)	1 990.00 €
DETR salle des fêtes	10 785.72 €
CD 39 Amende de police sur sécurisation	8 536.10 €

**Syndicat des Eaux** : compte rendu de l'Assemblée Générale du 16/09/22 et informations sur les travaux et les décisions

**SMAMBVO** : précision sur l'arrêté préfectoral reçu ce jour (23/09) autorisant la création de la frayère à brochets à Balançon.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

CLECT : prochaine réunion le 27 septembre 2022 à Ranchot pour fixer des attributions de compensation définitives pour 2022 (débat sur le coût scolaire).

PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT : l'article 109 de la loi de finance 2022 rend obligatoire le partage de la Taxe d'aménagement entre commune et communauté de communes. La C.C. Jura Nord a fixé le montant à lui reverser à 0.1 % pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le partage et le versement de 0.1% de la part communale à la Communauté de Communes.

Décision prise par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

### **FORET – ASSIETTE ET DESTINATIONS DES COUPES POUR 2023**

Le maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 1af, 5af, 10p et 11p.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette pour 2023
- Destine à l'affouage le produit des coupes des parcelles 1af, 5af, 10p et 11p.

### **FORET – AFFOUAGE**

Il est rappelé que **les inscriptions pour l'affouage sont ouvertes en mairie jusqu'au 14 octobre 2022.**

### **SUBVENTION COMMUNALE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide – à l'unanimité - d'attribuer une subvention de 300 euros au Comité des Fêtes (Le réveil du cygnes).

### **SIMPLIFICATION COMPTABLE – ADOPTION DE LA M57**

Une nouvelle nomenclature comptable – M57- va devenir obligatoire pour la comptabilité des collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est toutefois possible pour les communes d'adopter cette nomenclature qui simplifie certains points à compter du 01/01/2023 avec l'accord de Mme la Trésorière du SGC de Dole.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la nomenclature M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **INSTALLATION DE PRISES POUR LE BRANCHEMENT DES DECORATIONS DE NOEL**

Un devis du SIDEC pour l'installation de 5 prises sur poteaux pour le branchement des guirlandes de Noël a été établi pour la somme de 1 345.58 euros TTC, montant subventionnable par le SIDEC à hauteur de 25 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le programme et sollicite l'attribution de la participation du SIDEC à hauteur de 336.40 euros.

### **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU COURS DE LA NUIT**

Le Maire propose au conseil municipal l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et sollicite chaque conseiller pour déterminer la tranche horaire souhaitable.

Après un tour de table, une majorité de dessine pour une coupure entre 23 h et 5 h.

Le Maire précise qu'un simple réglage des horloges astronomiques par le SIDEC est nécessaire et qu'il prendra donc un arrêté actant l'interruption entre 23 h et 5 h.

Toutefois, 3 zones ne pourront pas être interrompues car les coffrets ne sont pas équipés de l'appareillage nécessaire (Balançon, le secteur de la Chintre et la Route de Saligney).

Un devis d'installation de 3 horloges va être demandés au SIDEC et dès leur mise en route, les secteurs concernés verront l'éclairage public interrompu comme sur le reste du village.

### **CHAUFFAGE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Chaque année le bâtiment de la mairie consomme 2500 litres de fuel. L'entreprise SPIE a été sollicitée pour équiper l'ensemble des radiateurs du rez-de-chaussée de la Mairie de thermostats d'ambiance connectés pour piloter le chauffage pièce par pièce. Le devis s'élève à 2 349,06 euros TTC et l'objectif est de baisser la consommation de 500 litres par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

### **INFORMATION SUR LE PLUI**

Le Maire précise que l'arrêté relatif aux dérogations dans le cadre du PLUi et reprenant les décisions de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) est affiché depuis le 16 septembre 2022, date de sa notification. Des informations sont données sur son contenu.

### **POSTE AGENT D'ENTRETIEN (Ménage des bâtiments)**

Il est rappelé que le poste d'agent chargé du ménage des bâtiments communaux sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022. **Les candidatures pour cet emploi (4 h par semaine) doivent être déposées avant le 25 octobre 2022.**

### **TRAVAUX REALISES**

- L'installation des bancs publics a été finalisée par Julien, l'agent technique, avec l'aide de Jean-Luc Geley et d'Alain Champonnois,
- Les installations du dispositif anti-pigeons sur la Mairie et le changement des bouches d'aération des appartements des marronniers devraient être terminées courant octobre (utilisation d'une nacelle nécessaire),
- Le nettoyage de l'intérieur du clocher a été réalisé par l'entreprise MONT-JEANNEAUX. Malgré le système de « piques » mis en place sur les abat-sons, quelques pigeons arrivent à pénétrer et à pondre. Un devis a été demandé pour la pose d'un grillage intérieur plaqué contre l'abat-son.

### **LOCAL TECHNIQUE ROUTE DE DIJON**

La commune reste dans l'attente de l'intervention de l'architecte du CAUE. Si Madame VICHARD reste indisponible sur la fin de l'année, il pourrait être fait appel au SIDEC. La question sera étudiée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **EPICERIE**

Une offre d'achat a été faite avec un projet d'animation. Le Maire a proposé au candidat de venir présenter son projet lors d'une séance du conseil municipal.

### **CERTIFICATION DE LA BASE D'ADRESSE**

C'est une opération qui devient obligatoire et qui sera confiée à La Poste pour la somme de 673.20 euros TTC.

### **REPAS DES AINES**

Il est programmé le samedi 10 décembre 2022. Des avis avec coupon-réponse vont être distribués.

### **PLANTATION DE L'ARBRE DU CENTENAIRE DE Mme Irène MARTIN**

L'opération est à prévoir courant Novembre.

Prochaine réunion de conseil programmée le 21 octobre 2022.

Séance levée à 23 h 00.